

**AFFAIRE N° 1. - BUDGET PRIMITIF pour l'exercice 1968**

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation s'élève en recettes et en dépenses à 1 130 793 640 Frc et comprend:

	Recettes	Dépenses
- Section de fonctionnement .....	1 055 845 447	921 485 803
- Section d'investissement .....	74 948 193	209 307 837
au total .....	1 130 793 640	1 130 793 640

Les principales recettes de la section d'investissement proviennent:

- de subventions diverses .....	57 689 264
d'emprunt .....	10 064 375
- participation de la paroisse de la Délivrance à la construction de la Cure de la Délivrance .....	2 325 000
- remboursement par l'E.E.R. de l'annuité de l'emprunt pour extension du réseau de canalisations ...	4 869 534
	<u>74 948 193</u>

Les principales dépenses de la section d'investissement proviennent:

- d'annuité d'emprunts .....	71 407 278
- acquisition de terrains .....	9 025 000
- mobilier et matériel .....	12 970 562
- honoraires pour frais d'étude .....	3 737 197
- mobilier scolaire .....	5 000 000
- matériel pour abattoir et marchés .....	1 300 000
- cure de la Délivrance .....	6 325 000
- adduction d'eau .....	22 900 000
- travaux d'études Petates à Durand .....	9 500 000
	<u>142 165 037</u>
à reporter .....	142 165 037
Report .....	142 165 037
- digue de la Rivière Saint-Denis .....	5 270 000
- construction de citernes .....	835 300
- équipement Maison des Jeunes .....	2 000 000
- travaux de l'école Centrale .....	2 200 000
- aménagement du terrain de la Redoute .....	5 065 000
- aménagements intérieure et extérieure de la Maison des Jeunes du Château Morange .....	40 257 500
- dispensaire de Domenjod .....	1 365 000
- maison maternelle de Saint-Jacques .....	5 250 000
- réfection du Grand Marché .....	2 500 000
- réparations aux bâtiments communaux .....	1 400 000
- Bourbon Lumière .....	1 000 000
	<u>209 307 837</u>

209 307 837

Ce budget a été équilibré sans impositions nouvelles.

Je laisse au rapporteur, M. Maxime RIVIERE, le soin de vous donner la lecture détaillée des opérations.

M. Maxime RIVIERE (rapporteur). - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous donner lecture des principales opérations figurant au BUDGET PRIMITIF de l'année 1968 qui s'élève à.....

.....	2 031 119 331
dont .....	1 130 793 640 de mouvements réels.

Ces mouvements réels se répartissent comme suit:

## SECTION d'INVESTISSEMENT

### RECETTES :

Subvention p/dégâts cyclone Denise ...	8 270 000
-"- du Ministère de l'Intérieur pour adduction d'eau Bretagne et Chaudron (délib. du CM du 23.11.67) .....	7 900 000
-"- de la Jeunesse et des Sports pour aménagements intérieurs et extérieurs et honoraires de la Maison des Jeunes du Château Morange .....	30 193 125
<hr/>	
Subvention p/ équipement de la Maison des Jeunes du Château Morange ( Jeunesse et Sports)	1 500 000
-"- p/aménagement de terrain d'entraînement de la Redoute (Jeunesse et Sports) .....	3 211 150
-"- départementale p/construction d'un dispensaire de PMI à Dornajod .....	525 000
-"- de la Sécurité Sociale pour la construction d'un dispensaire PMI à Dornajod .....	840 000
-"- départementale p/la construction d'une Maison Maternelle à St-Jacques .....	5 250 000
<hr/>	
	57 688 284
	57 688 284

Emprunt avec la CCCE p/participation de la Commune aux travaux d'aménagement de la Maison des Jeunes du Château Mo- range .....	10.064.375	
Participation de la Paroisse de la Délivran- ce à la construction de la Cure de la Délivrance .....	2 325 000	
Remboursement par l'EER de l'annuité de l'emprunt de 130.000.000 (en capital) p/ extension du réseau de canalisations .....	4 569 534	
		<u>17 258 909</u>
<b>Total .....</b>		<b>74 948 193</b>

**R e p o r t .....** 74 948 193

**Les RECETTES ORDINAIRES**

Remboursement par l'EER de l'in- térêt de l'emprunt de 130 000 000 p/ extension du réseau .....	4 071 732
Recouvrement s/traitement et fonds de compensation des All. familiales .....	26 350 360
Subv. de l'Etat p/dépenses d'intérêt général .....	17 628 350
Participat. de l'E.N. au ramassage écolaire .....	9 750 000
Droit d'entrée à la Redoute (600 000)	
Droit d'entrée à la Placine (1 400 000)	2 000 000
Rembt. frais de transport par ambulance	750 000
Concession dans les Cimetières .....	300 000
Droit de stationnement des taxis - Rede- vance p/distributeurs d'essence, panneaux publicitaires, droits de voirie etc .....	2 007 200
redevance de l'Abattoir .....	3 600 000
Taxe d'abatage .....	8 900 000
Droits de place dans les Marchés ....	5 000 000
T.V.A. ....	345 968 227

Taxe additionnelle aux droits de mutation	9 000 000	
Licence des Débits de boissons .....	6 000 000	
Taxe s/les spectacles .....	15 000 000	
s/ l'Electricité ; .....	6 500 000	
Contingent additionnel .....	254 071 600	
Subvention en compensation des pertes de ressources .....	53 161 944	
Octroi de mer .....	260 000 000	
Produits s/exercices antérieurs .....	6 584 995	
Fonds de péréquation .....	<u>7 000 000</u>	1 055 845 447
		<u>1 130 793 640</u>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES

Annulé en capital des emprunts	71 407 278	
Acquisition de terrains (BECUE - SIDR - KICHENIN) .....	9 025 000	
Mobilier et matériel Mairie	2 120 582	
Une fourgonnette .....	650 000	
Ambulance .....	1 150 000	
Benne et châssis .....	5 000 000	
Répandeuse de bitume de 1500 l et rouleur compres- seur .....	2 200 000	
Matériel de voirie .....	1 000 000	
Remorques .....	<u>850 000</u>	12 970 562

Honoraires d'études

p/construction scolaire au		
Chaudron .....	781 000	
Ecole des Filles de la Bre-		
tagne .....	425 597	
Ecole de la Rivière de		
Saint-Denis .....	317 200	
Ecole de Champ Fleuri ..	474 000	
Ecole des Camélias .....	670 000	
Eglise de Ste-Clotilde .....	700 000	
Mairie de Saint-François .	369 400	3 737 197

Le montant des travaux sera rattaché par " Autorisation Spéciale " au budget dès que leur financement en aura été assuré.

Mobilier scolaire .....	5 000 000
Matériel p/ abattoir, marchés et ser-	
vice des pompes .....	1 300 000
Cure de la Délivrance .....	6 325 000
trav. financés par participation:	
de la paroisse de la	
Délivrance .....	2 325 000
et c/communal .....	4 000 000
Adduction d'eau Bretagne - Chaudron	
( Subv. Ministère de l'Intérieur ) .....	7 800 000
Acq. bureaux - crédit communal - .....	15 000 000
Travaux d'études Patales à Durand..	9 500 000
Digue Rivière Saint-Denis .....	5 270 000

R e p o r t a... 147 435 037  
147 435 037

1 130 793 640

Construction de 4 citernes de	
12 000 l chacune .....	835 500
Equipement Maison des Jeunes .....	2 000 000
Transformation du réfectoire de l'Ecole	
Centrale .....	2 200 000
Aménagements du terrain d'entraînement	
de la Redoute .....	5 065 000
Aménagements intérieurs, extérieurs de	
la "Maison des Jeunes du Château Moran-	
ge + Honoraires .....	40 257 500
Dispensaire de Domenjod .....	1 365 000
Maison maternelle de St-Jacques .....	5 250 000
Réfection Allée Ouest du Grand Marché	
.....	2 500 000
Réparations aux Bâlements communaux	
.....	1 400 000
Bourbon Lundy .....	1 000 000
	<hr/>
	209 307 837

**SECTION de FONCTIONNEMENT**

Annuité d'emp.(intérêts) ..	34 438 830
Personnel .....	534 255 612
Fournitures diverses p/ divers services .....	45 785 000
Impôts .....	645 000
Charges locales	4 586 046
Entretien à l'entreprise des bâtiments et du matériel .....	5 500 000
Acquisition de petit matériel et outillage .....	5 080 000
Electricité, eau .....	55 000 000
Assurances meubles et immeubles .....	5 300 000
Contingent d/ dépenses d'Aide Sociale .....	110 787 691
Subventions à divers (liste jointe) .....	24 119 000
Versement au Bureau de l'Aide Sociale du 1/3 de la taxe sur les spec- tacles .....	5 000 000

**833 797 179**

Reporte .....

833 797 179	309 307 837	1 130 793 640.-
-------------	-------------	-----------------

Location de véhicules ...	11 050 000
Imprimés, téléphones, frais d'actes .....	6 230 000
Indemnités au Maire et Adjointe .....	4 500 000
Frais de recouvrement des taxes .....	7 000 000
Service des Vidanges ..	2 475 820
Contingent p/le service dé- partemental d'Incendie ..	3 280 700
Ramassage scolaire ....	10 000 000
Subvention aux cantines scolaires .. .....	33 000 000
Contingent p/le fonctionne- ment du Service Vétérinal- re .....	1 478 500
Charges e/exercices anté- rieurs .....	8 670 804

**921 486 803**

**TOTAL ..... 1 130 793 640**      **1 130 793 640**

M. RIVIERE. - Mes chers collègues, comme vous pouvez le constater aucun effort supplémentaire n'a été demandé aux contribuables de Saint-Denis. Cependant, nous avons encore de gros travaux à faire: adduction d'eau, extension du réseau électrique, voirie etc... Si nous voulons réaliser, il nous faudra suivre l'exemple de l'Administration Départementale. Deux solutions se présentent à nous: ou recourir à l'emprunt, ce qui n'est pas toujours facile car les crédits nous arrivent parcourent, ou trouver les fonds nécessaires à l'intérieur même de notre budget. Pour cela, il nous faudra certainement créer de nouvelles taxes, augmenter les centimes additionnels, même si cette mesure est impopulaire.

M. PARIS. - Mon Cher Collègue, je vous remercie de la lecture de ce rapport et de vos explications, mais je constate tout de même quelques lacunes. Par exemple, le Conseil Général vient de voter, au profit de la Commune de Saint-Denis, une somme de 6,000,000 de Frs environ sur les fonds routier, or, cette somme ne figure pas au budget.

LE MAIRE. - Comment voulez-vous que cette somme soit portée au budget, mon collègue, puisque le Conseil Général l'a votée il y a deux ou trois jours et que la Préfecture ne nous l'a pas encore notifiée.

M. PARIS. - Et l'augmentation sur les alcools est appliquée à partir d'aujourd'hui...

LE MAIRE. - Comment voulez-vous que nous sachions, dès ici, la somme qui nous reviendra.

M. PARIS. - Ensuite, nous avons encore certaines recettes qui ne figurent pas au budget, telles les recettes provenant de la location du caterpillar. Ce caterpillar a travaillé et j'aimerais savoir ce qu'il a rapporté exactement. Ce sont, me direz-vous, de petits détails mais qui, à mon avis, ont leur importance.

D'autre part, aucun crédit n'est inscrit en ce qui concerne l'école de Domenjod. Sur cette question également j'aimerais être éclairé car c'est une affaire qui remonte à plus de 4 ans.

LE MAIRE. - Pour ce qui est des crédits provenant du fonds routier si notification nous est faite dans les jours qui viennent, je vais vous demander, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, de m'autoriser à contracter un emprunt dont le montant sera le double de la somme qui nous aura été accordée.

En ce qui concerne la location du caterpillar, notre Ingénieur est actuellement en congé, dès son retour j'aurai le chiffre exact que je vous communiquerai lors de notre prochaine session.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, ne voyez rien de désobligeant dans mon attitude, certaines décisions de location ont été prises, il faut qu'elles soient justifiées par des recettes.

M. RIVIERE. - Mon collègue FRIS, je tiens à vous dire qu'à l'article 715 il est inscrit en recettes une somme de 350.000 Frs pour location du matériel communal.

M. PARIS. - Je voudrais avoir les détails.

LE MAIRE. - Comme je viens de vous le dire, les détails vous seront donnés lors de notre prochaine réunion.

Je veux maintenant vous répondre en ce qui concerne l'école de Domenjed qui n'a pas été oubliée. Nous avons demandé à l'architecte, M. ROYER, de nous adresser les plans et devis, réclamés du reste par la Préfecture, en lui fixant la date du 25 Janvier comme date limite. S'il n'aurait pas nous les remettre à cette date nous nous verrons dans l'obligation de nous adresser à un autre architecte.

M. PARIS. - Je ne dis pas que la faute incombe à la Municipalité mais c'est une affaire qui traîne depuis plusieurs années.

LE MAIRE. - Vous me demandez des détails, je vous les donne.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. GALLARD. - Monsieur le Maire, je voudrais faire une petite suggestion. Je me suis penché également sur la question. Je sais que l'école revient très cher à cause du terrain sur lequel on veut l'implanter. Comme nous disposons de deux terrains à Domenjed il serait, à mon avis, plus avantageux de la construire sur le terrain RAMASSAMY.

LE MAIRE. - L'affaire est maintenant très avancée, et nous voulons que cette école se construise nous avons intérêt à conserver l'implantation sur le terrain CARPIN.

M. PARIS. - Je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur le Maire, sinon les plans devraient être refaits et il nous faudra attendre encore trop longtemps.

M. BOYER. - Nous pourrions revoir la question et les plans et devis ne sont pas fournis dans le délai imparti au Cabinet ROYER, c'est à dire au 25 Janvier prochain.

M. PARIS. - Je crois que l'Education Nationale demande une école à étage. Si nous recommençons les plans, cela risque de durer encore deux ou trois ans. Nous avons un projet lancé, il faut le continuer.

LE MAIRE. - Ce terrain CARPIN avait été acheté sur ma demande parce que je le trouvais bien situé, en plein centre du village.

M. PARIS. - Ma position n'est pas de critiquer; et j'insiste, c'est pour que cette école veuille le jour dans le plus court délai.

LE MAIRE. - Je vous comprends étant donné que c'est une affaire qui n'avance pas, mais j'espère que l'on arrivera quand même, d'ici peu à un résultat.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, je vous remercie car c'est une affaire qui me tient à coeur.

Autre question, Monsieur le Maire, je crois que la Commission de réception de marchandises pourrait s'intéresser davantage aux livraisons des denrées dans les cantines scolaires. A mon avis, nous pouvons faire de nombreuses économies dans ce domaine.



LE MAIRE. - Je demanderais qu'une plus grande surveillance soit exercée.

M. PARIS intervient maintenant sur le sujet des marchands ambulants qui, dit-il, réalisent bien souvent des bénéfices illicites sur la vente de leur marchandises mais rendent service aux ménagères qui ne peuvent se déplacer pour se rendre soit au grand, soit au petit marché.

LE MAIRE. - Un arrêté n° 73 en date du 10 Juin 1966 prévoit en son article 13: " Il est interdit d'exposer, de mettre en vente ou de vendre au public des denrées alimentaires en d'autres lieux que dans les marchés de la Ville de Saint-Denis, à l'exception du pain et du lait qui pourront être vendus comme d'habitude. "

M. PARIS poursuit, je voudrais également parler de l'Allée Ouest du Grand Marché. Si nous l'utilisons pour une salle de spectacle, nous pourrions, le cas échéant, héberger les ministres si jamais un cyclone allait se produire, tandis que si elle est aménagée en restaurant nous ne pourrions jamais l'utiliser à cette fin.

LE MAIRE. - J'ai visité cette salle et j'ai constaté, pour ma part qu'il y avait un manque total d'aération. Je me demande pourquoi on n'a pas prévu d'ouvertures du côté Est donnant sur le marché. Il faudra, à mon avis faire per quelques ouvertures de ce côté si l'on veut pouvoir se servir de cette salle.

M. TESSIER. Monsieur le Maire, je voterai le budget mais pas avant de vous exprimer ou plus exactement renouveler la remarque que j'ai déjà faite devant la Commission du Budget. Il s'agit de la prévision de rentrée de 15 millions de Frs CPA provenant de la taxe sur les spectacles.

En effet, le décret 808 du 20 Mai 1955 permettait aux Conseils Municipaux, par simple délibération, de décider d'une majoration de 50 % de certains taux sur les spectacles.

Que je sache, cette possibilité applicable jusqu'au 31 Décembre 1967 n'existe plus avec la nouvelle loi des Finances qui aurait dû être notifiée aux mairies par l'intermédiaire du service des Contributions et vraisemblablement en liaison avec les services préfectoraux.

Ceci pour préserver tout préjudice qui pourrait en résulter pour le budget communal.

La deuxième remarque est la suivante:

Conséquences de la généralisation de la T.V.A.

Par décret 952 du 26 Octobre 1967, J.O n° 28 il a été précisé la composition et le fonctionnement du FONDS d'ACTION LOCALE qui est chargé de gérer la "PART LOCALE" de la taxe sur les salaires en recevant pour répartition par ses soins un prélèvement de 3 % de cette "part locale" pourcentage ainsi fixé pour 1968. La masse principale est ensuite répartie entre les départements et communes de façon précise.

Cette "part locale" de la taxe sur les salaires instituée pour compenser la perte de ressource pour les collectivités locales résultant de la suppression de la taxe locale consécutive à la généralisation de la T.V.A. sera-t-elle effective à la Réunion et principalement pour Saint-Denis dont j'ai conscience de défendre les intérêts.

LE MAIRE. - Mon Cher collègue, vous me posez au départ et je ne peux vous répondre aujourd'hui. Cependant, je me renseignerai et vous donnerai toutes les indications utiles lors de notre prochaine réunion.

Je mets donc aux voix, Mesdames et Messieurs, le Budget Principal de la Commune pour l'exercice 1968 arrêté en RECETTES et en DEPENSES à la somme de UN MILLIARD CENT TRENTE MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS ( 1 130 793 640 Frs)

Adopté à l'unanimité.

M. RIVIERE. - Je demanderai à mes collègues d'adresser une Mention toute particulière à Madame BEDIER pour le travail considérable qu'elle a fourni pour la présentation de ce budget. (Applaudissements)

LE MAIRE. - C'est un très gros travail, je le sais et je m'associe très volontiers à la proposition de mon collègue RIVIERE.

**Le MAIRE.** - Dans le cadre du budget, je vous soumet les questions suivantes:

**1°) Réévaluation du salaire horaire applicable aux journaliers de la Commune.**

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande, dans le cadre du budget, l'application pour compter du 1er Janvier 1968 du barème de salaires ci-dessous, aux Journaliers de la Commune:

*le 14/68  
général  
M. M. M.*

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	Salaire Horaire
M1 - Manoeuvre ordinaire	92,30
M2 - Manoeuvre spécialisé	96
OS1 (1) - Ouvrier peu spécialisé (1er échelon)	100
OS1 (2) - Ouvrier peu spécialisé (2e échelon)	107
OS2 (1) - Ouvrier spécialisé (1er échelon)	114
OS2 (2) - Ouvrier spécialisé (2e échelon)	123
OP1 - Ouvrier professionnel qualifié	132
OP2 - Ouvrier hautement qualifié	142
E - Catégorie exceptionnelle	150

*adopté à l'unanimité*

**2°) LE MAIRE.** - Mesdames et Messieurs, je vous demande d'approuver les abonnements aux journaux et aux publications périodiques ci-après:

- 1 abonnement à la Revue Agricole
  - 1 abonnement à la Démocratie
  - 2 abonnements à la Vie Communale
  - 1 abonnement au Journal des Maires et Conseillers Municipaux
  - 4 abonnements au Recueil des Actes Administratifs
  - 1 abonnement au Journal de la République Française
  - 1 abonnement à la Gazette des Communes
  - 1 abonnement au Figaro
  - 1 abonnement à la Revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie
  - 1 abonnement aux Editions Techniques "Juris Classeurs".
- pour un montant approximatif de 50.000 f*

*Approuvé le 23 Février 1968  
P. le Maire  
Le Secrétaire Général pour le Maire  
M. M. M.  
M. M. M.  
M. M. M.*

Les crédits sont prévus au chapitre 934 article 663 du budget 1968.

Adopté à l'unanimité.

3°) LE MAIRE. - Toujours dans le cadre du budget, je vous demand d'approuver les subventions suivantes:

- au Comité des Fêtes (Chap.940 - Article 657) .....	6.000.000.-
- à l'Association des Maires de la Réunion (Chapitre 940 Article 657) .....	185.000.-
- à la Caisse des Ecoles (Chap.944 - Art.657) .....	6.054.000.-
- à la Colonie de Vacances (Chap.944 - Art.657) .....	200.000.-
- à l'Académie Rhodanienne (Chap.944 Art.657).....	50.000.-
- à l'Association des Etudiants (Chap. 944 - Art.657) ..	50.000.-
- aux Clubs de Foot-Ball(Chap. 945 - Art.657) .....	100.000.-
- aux clubs cyclistes (Chap.945 - Art.657) .....	200.000.-
P.P.T. = 50.000 - A.S.C.D 150.000 )	

à reporter ..... 12.849.000.-

Report ..... 12.849.000.-

- à l'Harmonie Municipale ( chap. 945 - Art.657) .....	100.000.-
- au Comité de Naïation ( chap. 945 - art. 657) .....	20.000.-
- au Judo-Club ( chap. 945 - art. 657) .....	100.000.-
- à la Maison de la Culture (CRAC) (chap.945 -art.657)	1.000.000.-
- à la Maison des Jeunes du Château Morange ( chap.945 art. 657) .....	3.000.000.-
- aux Amis de la Poste (chap. 955 - art.657) .....	50.000.-
- aux Anciens Combattants(chap.955 - art.657) .....	100.000.-
- à la Société Ouvrière (chap.955 - art.657) .....	50.000.-
- Subvention au Bureau de l'Aide Sociale (chap.955 art. 657).....	6.800.000.-
- Prévisions pour divers .....	50.000.-
<hr/>	
24.119.000.-	

Mes chers collègues, êtes-vous d'accord pour maintenir ces subventions?

M. PARIS. - Je suis d'accord, mais je fais une réserve en ce qui concerne l'Harmonie Municipale qui, depuis quelque temps, brille par son absence à toutes les manifestations publiques. Je voudrais savoir ce qu'elle devient. J'ai même ouï dire qu'elle était remplacée par un orchestre municipal.

M. EVAN. - En tant que Président des Anciens Combattants je tiens à remercier me Conseil Municipal pour le geste magnifique qu'il vient de faire en faveur de notre Association.

M. DIJOUX. - Pour ce qui est du CRAC, je dois dire qu'au cours d'une réunion où je représentais le Maire, j'avais déclaré que j'interviendrais auprès de M. le Maire et du Conseil Municipal pour que la subvention atteigne au moins la somme de 2.000.000 de Frs.

LE MAIRE. - Nous avons prévu, à notre budget, une subvention de 1.000.000 de francs en faveur du CRAC. Comme M. DIJOUX vient de vous le dire, au cours de la réunion à laquelle il a assisté il a laissé entendre qu'il serait peut être possible d'obtenir la somme de 2.000.000 de francs. Pour le moment la chose me paraît assez difficile. Au budget supplémentaire nous verrons si les disponibilités budgétaires nous permettent d'augmenter cette subvention.

M. TESSIER. - Pour le moment, je pense que l'on doit s'en tenir là.

M. EVAN. - C'est la Maison de la Culture de la Réunion. Nous devons faire un effort.

M. TESSIER. - Je suis pour la culture, mais d'abord pour les Maisons des Jeunes.

X Mise aux voix la subvention en faveur du CRAC, maintenue à la somme de UN MILLION, est adoptée à la majorité.

Toutes les autres subventions sont adoptées à l'unanimité ( M. PARIS maintenant cependant la réserve qu'il a faite en ce qui concerne l'Harmonie Municipale ).

M. PARIS. - Je voudrais être renseigné sur une certaine acquisition de terrain, je veux parler du terrain Iris BEGUE sis au Cabal du Brûlé. Je sais que la Commission de Contrôle du choix des terrains d'implantation des écoles publiques s'est opposée à cette acquisition. Il est très possible d'y construire autre chose qu'une école; faire par exemple un terrain de sports.... Je suis surpris d'apprendre que la Commune refuse ce terrain en raison de la décision de la Commission susnommée.

Nous avons pris une délibération à ce sujet. Des plans ont été demandés au propriétaire et aujourd'hui nous allons lui dire que nous ne pouvons plus acheter son terrain.

LE MAIRE. - Si l'Administration s'oppose à cette acquisition que pourrions-nous faire? Il faut, au préalable, attendre la suite qui sera réservée à la délibération que nous avons prise le 30 Mai dernier.

M. PARIS. - Le crédit nécessaire a été inscrit au budget de 1967. D'autre part, Belle-Pierre prend journellement une extension plus importante. Un terrain de sports serait le bienvenu. Il nous appartient de changer l'affectation du terrain BEQUE.

M. TESSIER. - Etant donné que je ne faisais pas encore partie du Conseil Municipal lorsqu'on a voté l'acquisition de ce terrain, je voudrais savoir si nous achetons des terrains uniquement dans le but d'augmenter le patrimoine foncier de la Commune.

M. BOURHIS. - Monsieur le Préfet lui-même avait recommandé d'acheter des terrains.

M. TESSIER. - A quel servira-t-il?

M. PARIS. - Les terrains ne doivent pas être uniquement destinés aux écoles. Nous avons la chance d'avoir ce terrain à 500 Frs le m<sup>2</sup>, nous devons le saisir. Le Service des Domaines lui-même a donné un avis favorable...

LE MAIRE. - Nous réverrons la question lorsque nous aurons la réponse de la Préfecture. Pour le moment, nous ne pouvons rien décider.

4°)

LE MAIRE propose le renouvellement pour l'année 1968:

- 1°) de l'avenant de la Police d'Assurance n° 37 005 pour les bâtiments communaux avec la CREOLE, pour un montant de 1.275.628 Frs  
( Capital assuré: 842.400.000 Frs)

Les crédits sont prévus au budget de 1968, chap. 932 - art. 638.

- 2°) de l'avenant à la Police d'Assurance pour les véhicules n° 12/21.292 avec la PRUDENCE AUTOMOBILE pour un montant de....  
..... 1.802.396 Frs

Les crédits sont prévus au budget de 1968, chap. 932 - art. 638.

- 3°) de l'avenant n° 1 d'extension de garantie à la Police n° 12/21.292 avec la PRUDENCE AUTOMOBILE pour divers véhicules pour un montant de ..... 283.817 Frs

Les crédits sont prévus au budget de 1968, chap. 932 - art. 638.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
M. Denis le 13 Février 1968  
L. le Préfet  
Le Secrétaire Général pour les Aff.  
Administratives  
signé: J. Chevance